



E4740-Direction de l'éducation-Vie des écoles et PEDT

## DECISION DU MAIRE N° d.2025.151

**Mise à disposition de locaux scolaires propriétés communales au profit de la société 357 Films - Elysée, le 27 novembre 2025.  
Convention à titre onéreux entre la ville de Versailles et la Société.**

### LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 alinéa 5,

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à cet article,

Vu la délibération n° D.2024.11.85 du Conseil municipal de Versailles du 14 novembre 2025 portant validation des tarifs municipaux applicables pour l'année civile 2025 et l'année scolaire 2025-2026 ;

Vu l'arrêté municipal n° A2023.234 du 3 février 2023 donnant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles pour la mandature 2020-2026 ;

Vu le projet de convention de mise à disposition temporaire à titre payant des locaux de l'école Village de Montreuil au profit de la société 357 Films – Elysée ci-annexé ;

Vu le budget de l'exercice en cours et l'affectation des recettes correspondantes sur les imputations suivantes : chapitre 932 « Enseignement – Formation », articles 93212 « Ecoles primaires », nature comptable 752 « revenus des immeubles » HT, E4700 « Education – services communs » ;

La société 357 Films - Elysée, inscrite au registre du commerce et des sociétés (RCS) de Paris sous le n° 887939155, dont le siège social est sis, 46 avenue de Breteuil 75007 Paris, produit un programme audiovisuel fiction.

Elle a sollicité, dans ce cadre, auprès de la ville de Versailles la mise à disposition temporaire à titre payant de locaux de l'école publique élémentaire Village de Montreuil, située 50 rue de Montreuil, pour constituer l'un des décors importants de la première saison de la série. Cette mise à disposition est valable le 27 novembre 2025 de 7h à 14h30.

### DECIDE :

de signer la convention de mise à disposition temporaire par la ville de Versailles, à titre payant, de locaux de l'école publique élémentaire Village de Montreuil auprès de la société 357 Films - Elysée, ainsi que tout document s'y rapportant.

Cette mise à disposition est consentie le 27 novembre 2025 de 7h à 14h30, moyennant le versement à la Ville d'une indemnité d'occupation de 2 070 € HT par journée d'occupation, soit un montant total de 2 070 € HT, soit 2 484 € TTC.

*Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.*